



Déclarations et Discours

N° 76/31

NOUVELLE POLITIQUE DU CANADA EN MATIÈRE D'EXPORTATION NUCLÉAIRE

Déclaration faite à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, concernant la présentation de motions, le 22 décembre 1976

J'aimerais annoncer un changement dans la politique du Canada en matière d'exportation nucléaire. Ce sujet intéresse au plus haut point la population et le gouvernement canadiens car il soulève des questions qui sont fondamentales pour la paix et la croissance économique mondiales. A cette époque des Fêtes, nos pensées se tournent naturellement vers l'harmonie et la fraternité entre les hommes. S'il est facile de souscrire à ces grands desseins en paroles, le passage à l'acte, véritable pierre de touche de nos intentions, l'est beaucoup moins. Le gouvernement du Canada entend pourtant relever le défi que lui lance l'opinion publique canadienne en exigeant que notre pays exerce son influence en vue de l'amélioration du monde dans lequel nous et nos descendants devons vivre. Dans le domaine de la politique nucléaire, il n'existe pas de solution simple, autrement nous l'aurions adoptée depuis longtemps. Il s'agit en fait d'équilibrer les besoins énergétiques, les progrès de la technologie qui, quoi que nous fassions, mettront la capacité nucléaire à la portée d'un groupe de plus en plus vaste de pays, de même qu'établir un cadre international sain qui freinera la dissémination des armes atomiques sans toutefois négliger les aspirations économiques légitimes des États souverains. Cependant j'aimerais établir clairement que notre première priorité, priorité primordiale en fait, est d'empêcher la prolifération d'instruments de destruction.

C'est ainsi que je suis heureux d'annoncer la décision du gouvernement du Canada d'accroître davantage ses exigences en matière de garanties applicables à l'exportation de l'uranium et des réacteurs canadiens. Aux termes des futurs contrats, les livraisons seront limitées aux seuls États non dotés d'armes nucléaires ayant ratifié le Traité sur la non-prolifération ou, du moins, qui accepteront que l'ensemble de leur programme nucléaire soit assujéti à des garanties internationales. Il s'ensuit donc que le Canada cessera toute livraison à destination d'un État qui, non doté d'armes nucléaires, déclenche une explosion atomique.

Cette exigence vient s'ajouter à celles qui ont été exposées en décembre 1974. Le but de la politique canadienne en matière de garanties est simple. Nous voulons éviter de contribuer à la

prolifération des armes nucléaires tout en satisfaisant les besoins légitimes en uranium et en technologie des pays qui manifestent l'intention d'employer les produits canadiens uniquement à des fins pacifiques. Notre politique actuelle d'exportation nucléaire exige déjà que le Canada reçoive des assurances fermes que ce qu'il fournit ne sera pas utilisé comme force explosive; notre politique ne couvre toutefois pas le matériel, l'équipement ou la technologie reçu d'un autre pays fournisseur ou ce qui peut être produit de façon autonome par ce pays. La nouvelle politique comblera cette lacune. Nous posséderons donc par traité l'assurance que nos clients, dans le domaine nucléaire, compteront parmi les pays qui, sans équivoque, sont engagés dans la voie de la non-prolifération des armes nucléaires.

La mise au point du réacteur CANDU constitue l'une des grandes réalisations technologiques canadiennes. Ce système est nécessaire pour réduire la dépendance du monde à l'égard du pétrole. En outre, nos partenaires commerciaux du monde industrialisé comptent sur les gisements d'uranium du Canada pour que les programmes de réacteurs nucléaires qu'ils ont, comme nous, mis en oeuvre, puissent se poursuivre et répondre aux besoins énergétiques grandissants. A défaut d'autres techniques, les pays en développement se tourneront aussi vers l'énergie nucléaire lorsqu'ils auront épuisé les autres sources d'énergie courante et édifié l'infrastructure nationale nécessaire aux grands réacteurs actuels. Même s'il faut intensifier la recherche en matière de conservation et de recyclage de l'énergie, la planification énergétique, au Canada et ailleurs, doit s'attacher aux ressources actuellement disponibles.

Même si le gouvernement canadien reconnaît les besoins énergétiques légitimes de ses partenaires commerciaux, il est décidé à faire tout ce qu'il peut pour éviter de contribuer à un élargissement du club atomique. C'est pourquoi il veut, unilatéralement, accroître davantage encore ses exigences en matière de garanties. Tout comme par le passé, nous sommes disposés à assumer les conséquences commerciales de notre avant-gardisme. C'est le prix que nous sommes prêts à payer pour freiner la menace que fait peser la prolifération nucléaire sur le genre humain.

Pour que notre politique d'exportation soit pleinement efficace, nous devons convaincre d'autres fournisseurs de matières nucléaires d'en adopter de semblables. Lors d'entretiens avec les représentants de pays fournisseurs, nous les avons exhortés à prendre une décision collective pour limiter leurs exportations aux États non dotés d'armes nucléaires qui ont ratifié le Traité sur la non-prolifération ou qui sont disposés à accepter un contrôle global de leur programme. Nous regrettons qu'à ce jour cela n'ait pas été possible. Le Canada est

toutefois décidé à assumer ses responsabilités là où il a compétence pour agir, c'est-à-dire au niveau de ses exportations d'équipement, de techniques nucléaires et d'uranium. Nous traçons une voie qui, nous l'espérons, entraînera les autres fournisseurs nucléaires à sa suite.

Je profite donc de l'occasion pour les inviter à revoir leurs politiques d'exportations, non pas en fonction des profits qu'ils peuvent en retirer, mais pour assurer la sauvegarde d'un monde sûr et viable.

S/C